

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville le 2 mars 2026, le Conseil a adopté le règlement 24-432, intitulé :

Règlement 26-432 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 4 mars 2026



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et Greffier-trésorier